



FICHE ACTION 2 – SOLIDARITÉ ET LIEN SOCIAL

Domaine : Animation locale, Cohésion sociale

Nom de l'action : Solidarité et lien social

Objectifs de l'action :

- Mettre en place des actions avec les habitants répondant à leurs attentes identifiées depuis 4 ans
- Rompre l'isolement et développer le lien social, en valorisant les actions et comportements solidaires
- Assurer une présence hors les murs, pour « aller vers » notamment le public fragilisé
- Développer les compétences parentales
- Faciliter l'accès aux sorties et activités des publics fragilisés
- Faciliter les démarches administratives, l'accès aux droits et au numérique
- Consolider les relations partenariales afin de développer des actions en faveur des habitants
- Favoriser la mixité dans toutes les actions

Moyens de l'action :

Moyens humains :

Equipe salariée (14 salariés, 11,26 ETP) - dont une animatrice/coordinatrice des projets - référente famille (1 ETP) et un animateur numérique (0,5 ETP)

Elus de l'association et bénévoles

Volontaires européens, stagiaires, services civiques...

Partenaires et habitants

Moyens matériels et logistiques :

Locaux : Locaux appartenant à l'association (600m² rue des Fleurs) et micro-ferme urbaine à Corcelles-les-Monts

Locaux mis à disposition par la Ville de Dijon (Maison Zermati, Salles Tivoli, Salle Prévert)

Local loué rue Charlie Chaplin.

Matériels : Matériel pédagogique et technique pour les activités. Matériel informatique et fournitures administratives. Triporteurs électriques.

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

Prestation de service de la CAF 21, participations des personnes inscrites.

Déroulement des actions (dates, périodicité, lieux ...) :

Objectifs : mettre en place des actions avec les habitants répondant à leurs attentes et besoins.

- Participation citoyenne, je participe à la vie de mon quartier

Description de l'action :

- Accompagner les habitants dans la citoyenneté, participer aux actions mises en place : ateliers de quartier, budgets participatifs, élections... Rendre les habitants acteurs du quartier
- Promouvoir les droits culturels en accompagnant les personnes isolées aux festivités et actions proposées par les acteurs du quartier : Fête de la musique, festivités de fin d'année, semaine du goût...
- Assurer une présence hors les murs, proposer des actions intergénérationnelles et multidimensionnelles (santé, loisirs, nutrition, éducation,)

Dates ou période : tout au long de l'année

Lieux : bas d'immeubles, locaux du cercle et locaux mis à disposition, triporteurs

- Rupture de l'isolement et développement du lien social, ainsi que de la solidarité entre les habitants

Description de l'action :

- Continuer les sorties à prix négociés
- Continuer et développer le vestiaire solidaire
- Poursuivre les bourses et distributions solidaires (légumes, ordinateurs, puériculture)
- Mettre en place des soirées festives type « fête des voisins » plus régulièrement
- Aménager les locaux au Petit Cîteaux pour en faire des lieux de rencontres
- Mettre en avant les « talents » des habitants lors de soirées : musique, chant, peinture...

Date ou période : tout au long de l'année

Lieux : locaux du Cercle et locaux mis à disposition, triporteurs

- Accès aux droits – Inclusion numérique – Ateliers sociolinguistiques

Description de l'action :

- Mettre à disposition des points numériques (ordinateurs, scanner, imprimante) dans les accueils
- Mettre en place des ateliers collectifs d'apprentissage aux outils numériques liés à l'accès aux droits
- Faciliter les parcours d'accès aux droits en mettant en place des permanences régulières dans les locaux, en partenariat si possible (PAD, CAF CPAM, MILO...)
- Maîtriser les ressources du territoire pour orienter

- Faciliter l'insertion par l'apprentissage du français, en partenariat avec le CESAM et la Cimade (Ateliers sociolinguistiques)

Date ou période ; tout au long de l'année

Lieux : locaux du Cercle et locaux mis à disposition

- Renforcement de la fonction parentale par un travail collectif

Description de l'action :

- Développer les Cercle des parents, pour répondre aux questions parentales, rassurer sur le rôle de parent
- Poursuivre les ateliers de renforcement du lien parental : ateliers Bout'choux (0-3 ans)
- Organiser des séjours collectifs familles
- Accompagner sur des départs individuels en vacances
- Développer le dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- Responsabiliser les parents lors des ateliers en pied d'immeubles

Date ou période : Tout au long de l'année

Lieux : locaux du Cercle, locaux mis à disposition, triporteurs

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Enfants, adolescents, adultes sans limite d'âge, tout habitant du Centre-Ville
Familles parents / enfants
Public en difficulté, éloigné du droit commun et des droits culturels

Tarifs pratiqués :

Gratuité hormis pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (20€/an) et pour les sorties et séjours

Partenaires :

- Services de la Ville de Dijon (CCAS, PRE, PAD, Education – jeunesse, Petite enfance, ...)
- Caisse d'Allocations familiales de la Côte-d'Or
- Conseil Départemental (ASF, ESCO)
- CESAM, Cimade
- Acteurs associatifs du quartier (notamment ADEFO, SDAT, SEDAP, ...)

Critères d'évaluation :

- Nombre de participants aux activités proposées (dans les locaux de l'association et hors les murs)
- Nombre de partenaires coanimant des actions
- Nombres de nouvelles adhésions d'habitants du Centre-Ville
- Nombre et types d'évènements et de manifestations organisés

- Nombre de bénévoles
- Nombre et type d'actions mis en place pour les publics fragilisés
- Retour sur l'accès aux droits et la facilitation des démarches administratives
 - Nombre et types de projets mis en place par les habitants du Centre-Ville
 - Nombre et types d'actions mis en place dans le cadre du renforcement de la fonction parentale (dans les locaux de l'association et hors les murs)

Budget prévisionnel annuel de l'action :

163 546 € pour 2024

166 817 € pour 2025

169 320 € pour 2026

171 013 € pour 2027

Participation financière de la Ville :

82 000 € pour 2024

82 000 € pour 2025

82 000 € pour 2026

82 000 € pour 2027